



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90056

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 juin 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90056**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 4 586 818, dans la zone F-83, vise à autoriser la construction d'un chalet de villégiature avec une superficie dérogatoire. L'article 6.5 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la superficie au sol maximale pour un chalet de villégiature est de 85 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le chalet de villégiature projeté avec une superficie au sol de 113,7 mètres carrés.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 7 juin 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 22^e JOUR DE MAI 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA